



# Communiqué

**Ne vous leurrez pas,**

**vos préoccupations sont partagées par la Fédération du Pas-de-Calais**

Le 17 mars dernier, une mesure exceptionnelle de confinement a commencé pour lutter contre le drame sanitaire mondial provoqué par le Corona Virus. Cette mesure dans un premier temps pas assez précise pour l'autorisation dérogatoire dans le cadre de la pratique d'une activité sportive individuelle avait laissé place à une interrogation quant à une possibilité d'exercer le loisir pêche. Quelques jours plus tard, les précisions apportées ont confirmé l'incompatibilité de la pratique de la pêche. Cette dernière est interdite. Et si l'urgence de la situation est entendue par la majorité de la population et par des responsables d'associations locales, de nombreuses demandes de remboursement de la carte de pêche perturbent la Fédération ! Si certains présidents d'Aappma sont sollicités, harcelés de questions, au sujet de gestes commerciaux, de remboursements, de compensations en poissons ou en temps de pêche, ne perdons pas de vue que l'essentiel se situe ailleurs.

Comme le précise Pascal SAILLIOT, Président de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, soutenu par d'autres fédérations, *« certains pêcheurs, dont les préoccupations semblent toujours être éloignées des réalités de la crise sanitaire actuelle, nous sollicitent pour savoir si nous avons prévu un remboursement ou une réduction sur la carte de pêche. Nous souhaitons clarifier les choses : lorsque nous adhérons à une association, quelle qu'elle soit, nous le faisons pour faire sens, pour faire association autour d'un projet ou vis à vis d'une cause. Nous nous investissons pour soutenir ses actions, bien au-delà des autres avantages que le fait d'en être membre peut apporter. Les travaux de restauration, les actions de développement et d'aménagement, de sensibilisation, la location et la gestion des lots de pêche, la surveillance, le soutien technique et financier aux associations tout cela est financé en grande partie par les cotisations que nous, adhérents pêcheurs, payons aux associations de pêche et de protection des milieux aquatiques. Ainsi, demander un remboursement d'une carte d'adhérent, cela équivaut à ne plus vouloir faire vivre son association ... »*

Pour finir, il rappelle que les contraintes actuelles ne sont pas une fatalité, mais une invitation à devenir inventifs, un matériau à travailler. À l'intérieur de ces règles quasi carcérales, nous pouvons développer un autre espace de liberté, de choses essentielles, d'émerveillement... A nous de réinventer notre loisir en attendant de pouvoir retrouver nos familles, nos loisirs et nos sorties au fil

de l'eau... L'inouï de la vie doit faire notre émerveillement sans mépris, ni haine, ni rejet. Nous subirons tous de lourdes conséquences de cet épisode sanitaire inédit. Si nous aimons la pêche, c'est peut-être parce qu'elle est une activité d'isolement, mais en cette circonstance, nous avons besoin des uns et des autres pour avancer et définir quelles sont les priorités. Chacun peut aussi se trouver un os à ronger : une passion, une curiosité, un artisanat, une organisation de services. Pour d'autres ce sera de la malveillance, de la critique, de l'opprobre. Malheureusement ces critiques à l'égard du des acteurs du réseau associatif ou des lieux de pêche mal gérés, non nettoyés sont formulés par les mêmes individus qui ne prennent pas le soin de ramasser leurs déchets ou de contribuer à l'entretien des sites?

Ce peut être une chance que de renouer avec une vie plus communautaire et plus partagée, en apprenant à répartir les tâches, à reconfigurer les activités et les priorités, notamment celles que nous pouvons faire dans nos associations.

A noter que la Fédération départementale a d'ores et déjà demandé à la FNPF que soit négociée auprès du ministère de l'écologie une prolongation de 3 semaines de pêche. Cette dérogation ne pourra être validée que par le préfet. Une demande de dérogation est également en cours afin de permettre aux gardes pêche particuliers d'assurer une présence localisée et justifiée dans la protection et la surveillance des sites et des équipements.

Respectez les consignes de confinement, restez chez vous, prenez soin de vous.

*Si les bureaux localisés rue des Alpes à Arques sont actuellement fermés au public, toute l'équipe de la Fédération reste mobiliser et joignable sur leur ligne mobile. Toutes les coordonnées sont disponibles sur [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)*

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques  
Rue des Alpes 62510 ARQUES – Mail : [contact@peche62.fr](mailto:contact@peche62.fr)  
[www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)